



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 2005

Groupement enseignement général

CRP
Jean-Emmanuel PERRIN
groupe A2

Fiche de géopolitique

OBJET : Sujet n° 3 : La construction européenne vous semble-t-elle évoluer vers une Europe puissance ?

P. JOINTE(S) : /

Introduction :

L'Union européenne est cet espace de prospérité et de réorganisation, consolidé par l'euro et le début de la mise en place d'une capacité autonome de défense qui mène tambour battant pour la convergence des 25 Etats en matière de politique économique. Dans le même temps, l'adoption de la Constitution et le débat polémique sur l'entrée de la Turquie au sein de cet espace, renforcent son introversion au moment où ils conviendrait de s'ouvrir aux nouvelles réalités géopolitiques du monde, lieu de mesure des déterminants de la puissance.

De ce paradoxe jaillissent les critiques émises dans les parlements nationaux et les opinions publiques qui portent tour à tour sur l'absence de vision commune du devenir de l'Europe, l'impuissance diplomatique supposée de l'Union européenne dans la gestion des crises et guerres civiles de son « arrière-cour », l'incapacité à construire un système de sécurité crédible sans la présence américaine et l'illusion enfin de maintenir un projet géopolitique homogène et autonome.

L'Europe ne pourra répondre à ces nouveaux défis, si telle est bien son ambition, que par l'acquisition des attributs de la puissance moderne, à la conquête desquels elle ne cesse d'être lancée depuis la création de la CECA en 1953.

1. La recherche des attributs de la puissance n'a cessé de guider la construction européenne

Une grille de lecture simple de l'appréciation de ce qu'est une puissance peut être effectuée au filtre de l'examen des domaines qui contribuent à donner de la puissance à l'institution considérée. Il s'agit en l'espèce de la puissance économique et financière

d'une part, de la puissance politique, diplomatique militaire d'autre part. Or l'histoire de la construction européenne depuis la fin de la seconde guerre mondiale permet d'apprécier les éléments de force sur lesquels elle a construit sa puissance : il s'est agi en premier lieu du développement de la puissance économique et financière dont le « poids » mondial font de l'Europe aujourd'hui un acteur incontournable. Puis vint la recherche de la puissance politique, militaire et diplomatique, enjeux majeurs de la construction européenne pour le 21^{ème} siècle.

Malgré l'échec de la CED (Communauté Européenne de Défense) en 1954, tentative prématurée d'union politique et militaire, c'est bien sur cette voie et dans cet ordre que Jean Monnet imagina un processus d'intégration dont la première étape serait le secteur économique. Selon lui, les Etats européens devaient tenter de mettre en place un marché européen qui servirait de base à un rapprochement de leurs politiques économiques, puis politiques et qui devait conduire à terme à une union complète.

C'est le Traité de Rome de 1957 qui ouvre ainsi la voie de la puissance économique et financière avec la création de la communauté économique européenne. Le Traité de Maastricht élargit ensuite le champ d'intégration de l'Union européenne (UE) autour de trois domaines : économique et monétaire, politique étrangère et de sécurité commune et coopération en matière de justice et des affaires intérieures. Tandis que le premier pilier se décline selon une approche fédérale, d'une portée qui se révélera vite limitée car peu opérante, les deux autres restent interétatiques, chaque pays conservant un droit de veto.

Le Traité d'Amsterdam marque un revirement dans la démarche communautaire traditionnelle, ressentie comme une impasse vers l'intégration des Etats. Ces derniers peuvent désormais choisir de rester volontairement à l'écart de certains processus. Cela traduit véritablement la nouvelle approche interétatique de la communauté européenne, beaucoup plus souple et prometteuse. Cette approche est d'ailleurs confirmée par la constitution européenne.

2. Si l'Union européenne dispose aujourd'hui des attributs économiques et financiers de la puissance, ceux-ci se révèlent de moins en moins performants.

L'Europe économique s'est rapidement forgée au cours d'une longue marche de 50 ans, en un processus continu d'élargissement de la Communauté. Une étape décisive fut l'avènement de la monnaie unique en 2002, premier partage de souveraineté consenti par les Etats membres. L'Europe a ainsi vécu un enrichissement prodigieux grâce à la création d'un marché unique, sans frontières ni barrières qui garantit la libre circulation des personnes, des marchandises et des biens. Ainsi, l'Europe des 25 est aujourd'hui le premier partenaire économique et financier des Etats-Unis et des pays d'Asie du sud-est.

Cependant, l'Europe actuelle souffre d'une "maladie de langueur" économique. Elle affiche en effet un retard de croissance énorme en comparaison avec les Etats-Unis. De plus, l'Europe économique réagit mal aux politiques monétaires, le pacte de stabilité imposant des taux d'intérêts trop restrictifs.

Les moteurs d'une croissance continue sont de plus menacés : les forces de travail qualifiées s'expatrient facilement hors d'Europe au profit d'autres zones du monde telles que les Etats-Unis ou l'Asie ; l'innovation technologique marque le pas en comparaison avec les principaux concurrents commerciaux de l'Europe.

Quel que soit l'angle retenu, la question du choix de la réforme structurelle à retenir reste pendante. Le fait qu'aucun investissement public n'ait été entrepris dans une logique keynésienne de relance économique montre, de facto, la frilosité de la commission européenne à revenir sur l'axiome posé comme intangible de l'équilibre budgétaire.

Apparaît alors la nécessité criante de mettre en place un vrai gouvernement politique qui permette de sortir du cercle vicieux actuel et de poser de vraies priorités économiques afin de rendre toute sa puissance à l'Europe par l'action de ses leviers économiques et financiers.

3. L'Europe n'acquerra les attributs qui lui manquent de puissance politique, militaire et diplomatique qu'au prix d'une profonde mutation.

L'Union Européenne prend progressivement conscience de la nécessité de la mise sur pied d'une politique étrangère crédible. Dans cette dynamique, la Défense ne constitue que l'un des multiples volets de cette politique étrangère qui vise surtout à la promotion du « droit international et au respect des droits de l'Homme » plus qu'à l'affirmation d'une « Europe puissance ».

Certes, la constitution européenne prévoit que le futur ministre des affaires étrangères européen disposera, avec l'accord du Conseil européen, des moyens diplomatiques et militaires mis à disposition dans le cadre de l'Europe de la défense. Cependant, aussi longtemps que dureront débats et interrogations sur la question de l'emploi des forces militaires entre les Etats membres, celles-ci ne pourront en aucun cas constituer un déterminant de la puissance européenne, leur emploi étant sujet à un débat interne de nature à le rendre incertain. Les missions dites de Petersberg et la stratégie européenne de sécurité, en dépit de leur adoption par le Conseil, ne constituent donc que les bases minimales d'un consensus difficile à mettre en œuvre et de portée régionale limitée.

Malgré ce handicap structurel, la politique des petits pas menée dans ce domaine permet d'ajouter de réels succès de l'action politique, diplomatique et militaire européenne. L'Union européenne a ainsi mené et achevé deux opérations extérieures en 2003 : CONCORDIA en Ex-république yougoslave de Macédoine et ARTEMIS en République démocratique du Congo. Elle mène actuellement en parallèle, une mission de police en Ex-république yougoslave de Macédoine (PROXIMA), une mission d'aide judiciaire en Géorgie (THEMIS) ainsi qu'une intervention en Bosnie-Herzégovine. Elle a pris la relève de l'OTAN en Bosnie-herzégovine, assurée par la mission européenne ALTHEA depuis le mois de janvier 2005. L'heure d'une certaine maturité semble avoir sonné.

Facteur encourageant pour l'avenir, après la crise irakienne qui a profondément divisé les européens, M. Solana a été invité à définir une stratégie globale pour l'Union européenne, approuvée au conseil européen en décembre 2003. Cette stratégie englobe pour la première fois une problématique mondiale à travers les questions de terrorisme, de prolifération, de criminalité organisée ou de déstabilisations régionales. Sur le plan militaire elle induit un élargissement des missions au delà du cadre de Petersberg et la mise sur pied de capacités militaires cohérentes des 25. C'est du succès de la mise en œuvre de ce nouvel ordre du jour que dépendra l'accès de l'Europe au véritable statut de puissance politique, diplomatique et militaire.

4. Conclusion :

L'Union européenne a connu tout au long de sa construction une évolution qui lui a permis de conquérir plusieurs des caractéristiques qui font d'elle une véritable puissance. Autrefois solide sur les attributs de la puissance économique et financière, elle doit aujourd'hui se doter des moyens nécessaires pour consolider ses acquis et renforcer des positions de plus en plus menacées, en particulier en ce qui concerne la politique monétaire.

Sur le plan politique, diplomatique et militaire, il manque encore, en dépit du volontarisme de la démarche PESD, une culture de responsabilité commune et une culture de décision. Cette forme d'émancipation, difficile en l'absence – longtemps voulue – de leader, demandera du temps et de la réflexion, pour parvenir, un jour, à un « livre blanc de la défense européenne ».

Elle doit néanmoins surmonter de nombreuses difficultés avant de pouvoir prétendre de manière indiscutée à ce statut et ne le fera qu'au prix d'une profonde mutation dont les européens, tout comme les Etats qui la composent seront les seuls juges.

Enfin, l'Union européenne doit encore s'affranchir de deux difficultés récurrentes sur l'ensemble des attributs de puissance étudiés : la légitimité politique des instances européennes de décision et l'instauration d'une véritable relation d'égalité avec la puissance américaine.